

# Apprentissage du français et formation de base

---

## QUI?

Toutes les personnes adultes de plus de 18 ans.

Jusqu'à l'âge de 18 ans les enfants et les jeunes apprennent le français à l'école.

A partir de 18 ans, ils ont droit aux mesures d'apprentissage du français et de formation de base pour les adultes.

---

## QUELLE IMPORTANCE?

Apprendre le français vous permet:

- d'affronter les situations de la vie quotidienne,
- d'avoir une vie sociale active,
- d'avoir accès à la formation et
- d'élargir vos opportunités professionnelles.

L'acquisition des compétences élémentaires à travers la formation de base (lecture-écriture, mathématiques, informatique et apprendre à apprendre) est indispensable pour accéder ensuite à l'emploi et trouver votre place dans la société genevoise.

---

## MESURES

### Informations générales

Rapidement après votre arrivée, vous participez à une réunion d'information collective. Durant cette réunion, vous recevez les principales informations sur l'apprentissage du français et la formation de base dans le canton de Genève et en Suisse.

Des professionnels de l'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue (OFPC) évaluent votre niveau de français et de formation.

Ils vous inscrivent ensuite à des cours de français dispensés par des formateurs professionnels qualifiés qui vous aident à acquérir le niveau oral et écrit requis par votre intégration sociale et professionnelle. Si nécessaire, on vous oriente pour que vous puissiez suivre une formation de base adaptée à vos besoins.

### Deux parcours sont possibles:

**A\_ le parcours "intégration professionnelle"** concerne toutes les personnes âgées de plus de 18 ans qui ont la possibilité d'être employées en Suisse. Sont comprises ici:

- les personnes qui ont déjà des expériences professionnelles et/ou une formation,
- les personnes qui peuvent suivre une formation de base ou une formation professionnelle et
- les personnes en âge de travailler.

L'organisme chargé de vous accompagner est l'OFPC.

**B\_ le parcours "intégration sociale spécifique"** concerne toutes les personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de travailler pour différentes raisons:

- les personnes en âge de la retraite,
- les personnes avec des problèmes de santé et

- les personnes qui ne peuvent pas être employées en raison de leur situation personnelle.

L'organisme chargé de vous accompagner dans votre parcours d'intégration sociale spécifique est l'Hospice général (HG).

## BON À SAVOIR

En cas de besoin, des interprètes parlant votre langue vous assistent lors des séances et entretiens.

Les mesures d'apprentissage du français et de formation de base vous permettent:

- de bénéficier de cours de français le plus rapidement possible,
- de suivre des formations de base (lecture-écriture, mathématiques, informatique et apprendre à apprendre),
- d'acquérir les compétences orales et écrites du français qui vous permettront de suivre une formation professionnelle ou continue, de faire des études, de trouver un emploi et d'exercer votre métier,
- d'acquérir les compétences orales et écrites du français qui vous permettront de vivre avec un maximum d'autonomie si, par votre situation, vous n'avez pas la possibilité de trouver un emploi.

### 1 Parcours "intégration professionnelle"

Vous suivez des cours de français jusqu'au niveau A2 à l'oral. Lorsque vous atteignez ce niveau, vous passez un test de français et recevez un certificat de niveau A2.

Vous effectuez un bilan de compétences au Centre de Bilan Genève (CEBIG). Ce bilan vous permet de définir votre projet professionnel ainsi que le moyen de le réaliser.

Des nouveaux objectifs de connaissance du français sont fixés selon les besoins de votre projet professionnel.

### 2 Parcours "intégration sociale spécifique"

Selon votre situation et vos objectifs, des cours de français et/ou une formation de base à but d'intégration sociale vous sont proposés.

Tous les 6 mois, votre situation est réévaluée et votre parcours adapté en conséquence. Si les conditions le permettent, on vous réoriente sur le parcours "intégration professionnelle".